M. Drag. Jovanowitz

Affaires commerciales	4
Finances	2 1/2
Finances	4
Géographie économique	2
Allemand	6
Législation commerciale comparée	4 1/2
Économie politique	4
Législation civile comparée	3
Statistique	4 1/2
Géographie et ethnographie	2

Travaux.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 21 Juin 1881

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Géographie économique

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Pigeonneau

M Drag. Jovanowitz élève de 2e année.

NOTE : 1 Mauvais.

OBSERVATIONS

Les ports de la Méditerranée entre Galatz et Trieste.
La Serbie et ses productions

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

H. Pigeonneau

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 11231.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 188

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Allemand.

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Leser.

M Drag Jovanowitz. élève de année.

NOTE : 6

OBSERVATIONS

Parle couramment ; sait très bien la langue allemande.

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

G. Leser.

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 11553.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 188

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Législation commerciale comparée

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Lyon-Caen

M Drag. Jovanowitz élève de 2e année.

NOTE : Assez bien (4 1/2)

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

L. Renault

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 11231.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 22 Juin 1881

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Géographie et Ethnographie

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Gaidoz

M Drag. Jovanovitz élève de 2e année.

NOTE : 2

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

H Gaidoz

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 11251.

Étudier l'évolution budgétaire (préparation, vote et exécution du budget) au point de vue des différences que présentent, à cet égard, les recettes domaniales, fiscales et mixtes.

Tout à fait insuffisant

1 1/2

Le budget, c'est un tableau de recettes et de dépenses d'un État pour une période déterminée. Mais ce n'est qu'un état de prévision, où les recettes à recouvrir et les dépenses à effectuer sont désignées comme approximatifs. Il existe une différence entre le budget d'un particulier et le budget d'un État : un particulier peut restreindre ses dépenses, quand il est dans un état de gêne, ~~tand~~ tandis qu'un État ne le peut pas toujours.

La préparation d'un budget commence 15 mois avant d'être mis à l'exécution, en France, ce qui fait que le budget subit beaucoup

de changements dans le cours de l'exercice. Chaque ministre fait son budget à part, et puis tous les budgets sont déposés au ministre des Finances qui entre dans la correspondance avec les ministres au sujet de leur budgets. Les budgets de dépenses sont réunis par le Ministre des Finances et discutés dans la réunion des Ministère. Tous les et recettes sont centralisées.

Dans cette première part du budget il n'y a pas de grands différences entre les revenus domaniales, fiscales et mixtes. Les revenus domaniales sont apréciés approximativement; mais pourtants ils ne changent pas beaucoup d'une année à l'autre. Quant aux recettes fiscales, il y a plus de prévisions qui ne sont pas exactes, et est aussi pour les recettes mixtes.

La commission du budget donne un rapport général à la Chambre; puis le budget est

vote. Cette commission n'est pas bien composée, et ces membres sont élus parmi les membres des ~~+~~ différents bureaux. Il y a beaucoup de députés qui connaissent à fond les questions financières, et ne peuvent être les membres de cette commission.

L'vote du budget commence par la Chambre des Députés. Quant au vote, ~~le~~ c'est sont les recettes fiscales qui presentent beaucoup de difficultés. La representation nationale les discute avec grand attention, et elle entre dans tous les details. Tandis que les recettes domaniales et mixtes ne sont pas le sujet de vives discussions dans les Chambres. La Chambre s'occupe de repartition des impôts directs entre les departements. Il est defendu, dans les impôts directs, de percevoir ~~plus~~ au delà de ce qui est fixé et voté par les Chambres. Au contraire dans les revenus domaniaux et les revenus mixtes, le le chiffre voté par la Chambre peut être dépassé. En générale, l'indépendance du

gouvernement envers la représentation nationale est plus grand, quand s'il dispose de grandes recettes domaniaux et mixtes.

Quant à l'exécution du budget, les recettes domaniaux sont perçus par les employés d'État, les impôts directs par les percepteurs[F], et les impôts + indirects sont perçus par l'administration des Douanes & de l'Enregistrement

[F] sur la base des rôles nominatifs

L'année et l'exercice sont deux périodes distinctes. L'année budgétaire, ce sont les faits des recettes et dépenses du 1 Janv. au 31 Décem. L'exercice budgétaire comprend l'année budgétaire et encore 8 mois de l'année suivante

15. Juin 1881. Dragoutine Jovanovitch

Paris

En tenant compte de la difficulté que M. Dragoutine Y. éprouve encore à manier la langue française, il y a lieu de lui savoir gré des recherches personnelles dont il a enrichi sa composition. Mais j'aurais préféré moins de faits et plus de discussion.

Note : 4.

Sujet de composition.

Les revenus domaniaux dans le budgets passés, présents et futurs.

Rechercher les distinctions qui peuvent exister entre ses revenus et les revenus fiscaux au point de vue du vote et de l'exécution du budget.

I. Des revenus domaniaux dans les budgets passés, présents et futurs.

A l'origine des États nous trouvons une organisation économique et financière très imparfaite. L'État, dans son existence primitive, n'avait pas de grands besoins à satisfaire; ses fonctions étaient restreintes à un petit nombre, qui n'exigeait pas de grandes ressources. Son devoir envers la société consistait principalement dans la protection des individus; la société elle-même n'était pas trop exigeante envers l'État.

On conçoit facilement que pour subvenir à ces petits besoins, l'État pouvait procurer des ressources de son industrie privée comme tout particulier. Comme les terres étaient en abondance, elle les occupait, et se constituait ainsi le propriétaire du domaine territorial. Le domaine territorial est la base et le commencement du domaine général, qui au cours des siècles se développait de plus en plus. Les ressources du domaine faisait une part prépondérante dans les budget passés, s'il est encore permis de parler du budget dans le sens moderne du mot.

Nous suivrons l'historique des revenus domaniaux dans les budgets passés de divers États.

Nous trouvons dans l'Égypte la terre divisée entre le roi, les prêtres et les guerriers, et chacun d'eux en avait une part égale. Les produits de ses domaines étaient employés pour les besoins du roi, des prêtres et des guerriers, et en même temps pour les besoins

publics. Nous voyons le même dans les républiques d'Athènes et de Sparte; la domanialité était le trait caractéristique des revenus publics, malgré les grand sacrifices que les riches citoyens offraient à la république volontiers. Il n'y avait que des étrangers et des esclaves qui payaient des impôts directs, qui existaient à Athènes et à Rome à côté des revenus domaniaux. Le domaine se composait d'immeubles ruraux et urbains.

Chez les Romains il y avait un ager publicus plus grand que ager privatus. Le domaine public, qui s'agrandissait peu à peu, donnait des grands ressources à l'État; mais outre cela il existait déjà un système d'impôt. Les forêts et les paturages dans les pays conquis appartenaient à l'État, dont les produits n'étaient pas insignifiants pour le budget romain. A la suite des conquêtes nombreuses le domaine s'agrandit rapidement. On divisait en trois classes les terres prises à l'ennemi: les terres cultivées étaient vendues ou affermées à des particuliers, ou cédées en propriété à des colons, anciens soldats pour la plus part. Les terres non cultivées étaient concédées moyennant la dîme ou la double dîme des recoltes. Un autre revenu domanial, c'étaient les terres en paturage, on percevait un droit par chaque tête de bétail. Les terres publiques, quand elles avaient été cédées au prix d'une redevance, pouvaient être réprises

Mais ces revenus domaniaux, qui au commencement de la République romaine, avaient une grande importance dans les dépenses publiques, diminuèrent par suite des guerres civiles. Les domaines publics, d'où l'État tirait des grands recettes, tombèrent dans les mains des particulières. Sylla, César, Antoine et Octave les partagèrent entre leurs légions victorieuses. Ce qui en resta se confondit dans l'immense domaine des empereurs. Sous ces derniers, et notamment sous Auguste, on distingua d'abord entre le fisc ou la caisse privée du souverain et l'aerarium ou trésor public. La part du fisc était énorme: confiscations, conquêtes sur l'ennemi, produits des mines, des salines, des carrières, des forêts de l'État, des impôts nouveaux,

tout allait alimenter cette caisse qui bientôt, absorbant la totalité des recettes publiques, dut être réunie à l'*aerarium*.

Comme nous avons vu, les revenus domaniaux ont joué un rôle important dans le système financier des anciens peuples. Malgré la domanialité de leurs budgets, l'impôt était aussi connu. A Athènes, par exemple, subsistaient, plus ou moins développé, quelques modes de perception auxquels les peuples modernes ont recours. Taxe territoriale basée sur les contenances en cultures, taxe personnelle, à la charge des étrangers admis à la résidence, droits de licence et de patente imposés à l'exercice de certaines professions, droits des douanes à l'importation — tous ces impôts étaient connus et perçus au profit de l'Etat. Les Athéniens avaient aussi l'impôt sur le revenu et sur le capital. De même à Rome il y avait une grande variété d'impôts.

Mais le moyen âge avec son régime féodal nous montre un budget de l'Etat où les revenus domaniaux avaient une grande prépondérance. Il faut remarquer ici encore une fois que le budget dans le sens modern, c'est-à-dire un tableau évaluatif des recettes et des dépenses, voté par les représentants de la nation, n'existait pas. Les dépenses pour le roi, sa cour et pour les besoins publics étaient faites de ressources des domaines, des droits régaliens ou des redevances que payaient ses sujets. Le système financier du moyen âge n'était pas si développé comme à présent; le budget de l'Etat se confondait avec la fortune privé du souverain. Entre tous les domaines qui donnaient des revenus, les plus important était le domaine territorial, les terres labourables. Dans les pays peu peuplés et à l'époque où il y avait beaucoup de terrains incultes et inoccupés, l'Etat ne portait préjudice à personne en se les appropriant et en essayant d'en tirer un revenu quelconque. Pendant toute la période féodal, les produits du domaine constituaient les ressources presque uniques des Etats; un principe généralement admis voulait que les impôts ne fussent prélevés que lorsque ses dernières ne pourraient défrayer les dépenses

publiques. C'était parfaitement juste, car les impôts ne sont faciles à prélever qu'au moment où les relations sociales commençant à se développer; mais dans un pays civilisé, qui possède une production abondante et variée, un commerce actif et étendu, cette source des revenus est insignifiante.

Prenons Angleterre, par exemple. Au moyen âge, et on peut dire jusqu'à la révolution de 1640, les produits des domaines propres de la couronne étaient la branche principale des revenus publics. Au onzième siècle le domaine royale comprenait en Angleterre 1422 terres seigneuriales, 68 forêts, 13 chasses et 781 parcs. Une autre ressource du revenu domanial, c'était le droit exclusif du roi à la propriété des mines. Lors de la conquête des Anglo-Saxons, le conquérant et son armée disposèrent, en vertu du droit de la force, de toute le territoire de la Grande Bretagne, et partagèrent entre eux la possession du sol. Les fiefs distribués aux compagnons du conquérant ainsi que ceux laissés aux anciens propriétaires reçurent la dénomination de bocland. Le reste du sol formait le folkland, pris en possession par le roi lui-même, à l'exception d'une petite partie, qui, donnée aux premiers possesseurs des francs-alleus fut bien vite elle aussi accaparée par la couronne. De là la dotation de la couronne (terra regis) déclaré héréditaire et inaliénable, dont les revenus devraient suffire aux dépenses de l'État.

L'Allemagne est le pays où les domaines ont joué et jouent encore une grande rôle. Dans plusieurs États allemands il y avait des biens-fonds, qui appartenaient à la maison royale, mais le produit de ces biens-fonds étaient employés toujours pour subvenir aux dépenses de l'État. Les biens-fonds qui se distinguaient de la fortune privée du prince ou de sa maison, étaient appelés les domaines, ou en allemand, Kammergut, comme les véritables biens de l'État.

Nous avons vu que les budgets passés étaient alimentés principalement par des ressources que l'État tirait de ses vastes domaines. Dans les temps anciens, lorsque une plus grande partie du sol et de ses richesses se trouvaient dans les mains du roi ou de l'État, la société, peu civilisée pouvait vivre, avec le peu de besoins qu'elle sentait, du revenu de la fortune publique, tel que cette fortune le produisait sous la gestion du maître. Avec la progression de la civilisation, de la richesse, les revenu domaniaux deviennent insuffisants pour satisfaire les besoins publics. Les divers services publics, l'instruction, la police les relations diplomatiques s'augmentent, et exigent de ressources plus abondantes et plus régulières que ne pouvaient donner les domaines fonciers et agricoles de l'État féodal.

C'est pourquoi nous voyons s'opérer un changement notable dans le système financier contemporaine. La domanialité du budget passé disparaît peu à peu pour céder la place à la fiscalité du budget présent et future. Comme l'impôt est, de tous les revenus publics, le plus approprié au régime constitutionnel et au libre vote des représentant de la nation, il est tout naturel qu'il est aujourd'hui la base du système financier de tous les États; les domaines proprement dit, c'est-à-dire le domaine territorial et agricol, perd de son importance, primitive, et deviennet même nuisibles aux intérêts économiques de la société. C'est pour cette raison que presque tous les grands États ont essayé de s'en débarasser au plus vite; il ne reste aujourd'hui que des débris destinés à disparaître dans un avenir prochain. Seuls, les États arriérés et despotiques tiennent encore à les conserver. Pour nous en convaincre, jetons un coup d'oeil rapide sur le domaine territorial et agricol chez les différents peuples.

Charlemagne possédait d'immenses domaines et en avait grand soin. Ses successeurs les ont beaucoup diminués; mais à partir du XIV siècle les rois firent de grands efforts pour recouvrer les biens qui en avait été détachés et pour garantir leur conservation. Sous le règne de François Ier on déclare l'inaliénabilité des domaines qui

rapportaient alors 7.500.000 livres et 615.000 livres de la vente du bois. Necker évalue le produit des domaines, avant 1789, de 11 à 12.000 livres. En 1789 les bois du domaine couvraient une superficie d'à peu près 1,600.000 hectares et rapportaient 7,650.000 fr. L'Assemblée constituante, par le décret du 22 Novembre et 1. Décembre 1790, déclare tout le domaine de la couronne, domaine national; ainsi que les biens du clergé et les biens confisqués aux émigrés, biens qui ont été incorporés en 1789 au domaine de l'Etat. Peuchet compte, en l'an XIII, 2.393.000 hect. pour les forêts nationales. En 1842 il y avait 1,048.918 hect. des bois de l'Etat, produisant 5,203.109 stères, d'une valeur 32.871.969 fr. (les bois de la couronne de 52,973 hect, produisant 110.285 stères, d'une valeur de 1,047.404 fr., n'y sont pas compris) Après 1852, le domaine de l'Etat s'est accru par la confiscation des biens de la famille d'Orléans. A l'heure qu'il est presque tout le domaine productif de l'Etat consiste en forêts, qui en font la principale richesse. L'Etat ne possède qu'accidentellement des biens ruraux; ceux qu'il exploite a sont des écoles d'agriculture et des établissement d'utilité publique. "Il y a bien aussi des établissements agricoles, des fermes-écoles, des bergeries, des vacheries, des haras et des terres qui en dépendent; mais ce sont là des propriétés modèles qui sont acquises et conservées, non pas en vue du revenu direct qu'elles rapportent à l'Etat, mais en vue de l'instruction des agriculteurs et de la propagation soit des bonnes méthodes de travail, soit de bonnes races d'animaux domestiques" (M. L. Beaulieu: Traité des Finances, I. 6. 32).

Il a été constaté que de 1790 à 1830 on a aliéné 1,209.609 domaines pour une somme de 4,631 millions de francs, à l'effet de retirer les assignats et couvrir d'autres dépenses. D'après M. Rau, entre la révolution de Juillet et 1835, on a vendu 116870 hect. de forêts pour 121,767000 fr. Leur revenu s'élevait auparavant à 3,996.400 fr., c'est-à-dire à 3% près. M. Paul Boiteau, dans son ouvrage: Fortune publique

donne les chiffres suivants:

En 1814 on voulait aliéner 300.000 hect des forêts, on aliéna (loi du 23 Sept) 41.958 h pour 35.240.835 fr

En 1817 on voulait aliéner 150.000 hect des forêts, on aliéna (loi du 27 Mars) 121.957 h. pour 84.241.164 fr

En 1831 on voulait aliéner de quoi produire 4 millions de rente, on aliéna (loi du 25 Mars) 116.870 h, pour 114.297.276 fr

En 1831 on en vendit encore au prix moyen de 675 fr l'hect					- -	14.729
En 1832	"	"	"	" 870	- - -	42.703
En 1833	"	"	"	" 1040	- - -	23.837
En 1834	"	"	"	" 1.229	- - -	14.757
En 1835	"	"	"	" 1.190	- - -	12.140

En 1850 on voulait aliéner pour 50 millions de francs de forêts, et en 1852 pour 35 millions de francs sur les biens de la famille d'Orléans, on en aliéna sur ces 35 millions de francs, en 1865, pour un somme de 22.500.000 fr. - En 1860 on voulait aliéner pour 15 millions de forêts, on a vendu seulement 5.655 h., ayant produit 6,250.657 fr. - Vers la fin de 1864 on projeta une nouvelle aliénation des forêts pour 100 millions de francs, mais on n'a pas exécuté. La valeur totale des forêts de l'État représente actuellement le capital de 1,261.840.764 francs; ce capital rapporte annuellement 38,064.680 fr. de revenus brut, dont à déduire 12.255.000 fr. pour les frais de régie et d'exploitation. L'État retire donc seulement 2½ % d'intérêts de cet énorme capital. C'est d'après le budget français de 1876. Si nous y ajoutons ~~prenons~~ d'après le même budget le chiffre de 13.330.315 francs du domaine productif de l'État autre que les forêts, nous voyons quel chiffre insignifiant représente ~~le doma~~ le revenu domanial proprement dit dans le budget actuel de la France.

Si nous jetons les yeux sur le budget des recettes de la Grande-Bretagne, nous y trouvons, comme en France, une très-faible part des ~~re~~ recettes

du domaine productif. Bien que le principe de l'inaliénabilité du domaine fût consacré, et que l'on eût cherché de lui assurer toutes les garanties possibles, il fut néanmoins violé toujours, quelquefois dans un intérêt public, comme sous Henri VIII et Elisabeth, mais le plus souvent par la grande prodigalité des souverains. Le véritable gaspillage du domaine, au lieu d'être un préjudice pour la nation, exerçait une grande influence sur le développement politique de l'Angleterre. Si la Couronne avait conservé ses immenses domaines, où en serait maintenant le Parlement? L'aliénation des domaines créa les prérogatives et la puissance de cette assemblée; le peuple anglais n'est pas moins riche et il est plus libre. Après la mort de Guillaume le Conquérant tous les princes qui se succédèrent aliénaient les ~~deux~~ domaines dont les revenus se diminuèrent peu à peu. Richard Cœur-de-Lion les surpassa; les autres princes suivirent cette exemple avec la plus grande insouciance. Les Tudors ne se sont pas arrêtés dans cette voie, seulement ils avaient pour excuse la nécessité et l'intérêt public. Jacob Ier retira de la vente des domaines 775.000 livres sterling; Charles Ier aliéna également une partie notable, et la République s'en débarassa presque complètement et à bon marché. La Restauration revendiqua ses possessions antérieures, mais déjà Charles II en aliénait pour une somme ~~[illegible]~~ évaluée entre 1000.000 – 1,800.000 livres sterling. Enfin sous le règne de Georges III une vente eut encore lieu; elle produisit 102.375 l.
Voici un aperçu des revenus du Domaine en Angleterre.

Sous Guillaume Ier	de 387 à 400.000 l.
Henri V	48.000 l.
Elisabeth	32.000 l.
Jacob I.	80.000 l.
En 1707	2.903

En 1793 on déclara les domaines propriété de l'Etat.
En 1797 revenu brut 30.716 l., net 966 l.
Entre 1788 et 1797 le produit brut des forêts était 26.654.

Le dépense d'administration et autre ont absorbé cette somme, de sorte que on a dû ajouter encore 55.273 l. Il y avait un grand désordre dans l'administration domaniale; le Parlement s'en émut et essaya d'y mettre ordre. Les mesures prises à la suite de l'enquête parlementaire élevèrent les revenus des domaines (forêts exceptées) à 41.812 l. net, en 1804. Le Parlement procéda, en 1849, à une seconde enquête, et mit de nouveau l'ordre dans l'administration des domaines par l'acte de 1857. Le Crown-land fut placé sous son contrôle. - La valeur des domaines, qui sont actuellement affermés sans exception, est 30 millions livres sterling. Le revenu net dépasse à peine 300.000 ce qui fait 1%. Les forêts produisent moins qu'elle ne coûtent. Le revenu du Crown-Land était: en 1862, brut 417.000, net 293 liv. st.; en 1864, brut 426.268 liv. ster., net 312.521 liv. ster.; en 1866 brut 450.631, net 323.075 liv. ster.; en 1874, net 375.000 livres sterling. Parmi les Miscellaneous receipts il n'y aura plus de 200.000 liv. sterl. qui puissent être considérées comme un produit régulier du domaine, parce que la plus grande partie de ces Miscellaneous receipts provient de vente d'objets mobiliers ou d'instruments hors d'usage appartenant aux administrations civiles ou militaires. Par conséquent en Angleterre le revenu domanial proprement dit est environ de 600.000 liv. sterl., ce qui est très-insignifiant dans un budget de 80 millions liv. ster. en chiffre rond. L'exploitation et la régie nécessitent une dépense énorme qui ne peut être diminuée malgré les efforts du ~~Sol~~ Parlement.

En Prusse la question des domaines reçoit une ~~question~~ solution analogue à celle des deux pays dont nous venons de parler; nous parlons ici du domaine territorial et agricol, et pas du domaine industriel et financier qui a une plus forte parts dans le budget prussien. On s'efforça de se défaire de ce fardeau gênant pour l'État et préjudiciable au bien-être général du pays. L'édit de Frédéric Guillaume I. du 13 Avril 1713 proclama l'inaliénabilité du Domaine. Les édits de 1794, 1806 et 1810 l'ont déclaré propriété de l'État.

Une longue expérience ayant démontré qu'avec la meilleure administration les domaines n'ont rapporté que 3-4%, qu'avec le produit de la vente on pouvait combler dans les conditions très-avantageuses les découverts des budgets, diminuer les charges onéreuses de l'Etat ou faire des travaux d'utilité publique, plus profitables pour le pays que ne le sont les revenus du Domaine; enfin que la perte des revenus annuels des domaines aliénés était bien vite couverte par les impôts perçus sur ces domaines rendus à l'exploitation privée, grâce à l'augmentation de leur productibilité, — s'inspirant de tous ces motifs Frédéric Guillaume III annula l'édict précité par un édict contraire, daté du 17. Décembre 1808, qui fait jusqu'à ce jour la base du droit domanial en Prusse.

On évalua en 1808 la valeur des domaines de l'Etat à 116,126.035 th., et on fit le calcul que, si on les vendait à ce prix, en employant le produit à raison de 4%

On en retirerait la somme de - - - - - - 4.645.041 th.

Economie sur les frais d'administration - - - - 568.909

Revenu net 5,213.950 thal. le revenu net du domaine, à cette époque étant de - - - 2,878.469 th.

On obtiendrait un bénéfice net de - - - - - - - 2,335.481 th.

Le même calcul peut donc servir pour tous les pays où se trouvent encore les domaines. Une ordonnance royale du 20 Janvier 1808 s'exprime ainsi au sujet de la vente: „Les principes d'une sage politique économique ont depuis longtemps établi que l'aliénation des domaines est une opération bienfaisante pour le bien-être national. Les résultats de la pratique ont partout confirmé la théorie, la culture est plus florissante là où il n'y a point de domaine"

Les autres édits concernant la vente sont du 27. Juin 1811 et 1817 17 Janvier 1820, ils ont été élaboré par le ministre Stein, et ont exercé une influence salutaire sur les rapports économiques de la Prusse. Leur but principal était de convertir tout le domaine de l'Etat en

propriété privée; s'ils avaient été suivis énergiquement, la Prusse n'aurait plus ou très peu des domaines. Mais la réaction chercha à paralyser autant que possible leur effet. L'ordonnance du 10 Juin 1857 limite la vente, à la suite des conférences de Vienne (Juin 1834) où on décide que les princes allemands devraient rester indépendants de la représentation nationale par le maintien des domaines. Pourtant les ventes continuèrent.

Jusqu'à 1820 on a aliéné pour - - - - - - - - - - 20,000.000 th.

De 1820 – 22 (ce domaine rapportait 44.844 th. de rente, soit 2 – 3 %) - - - - - - - - - - - - 1,657.121 th.

De 1822 à 1842 on a réalisé par la vente - - - - 38,610.547

Depuis 1850 figure chaque année au budget des recettes une certaine somme provenant de la vente. Le budget pour 1873 contient ce qui suit relativement au domaine de l'Etat:

<u>Biens ruraux</u> produit brut: 9,475.100 thalers; <u>produit net: 5,338.350</u>.

<u>Forêts</u>: produit brut: 14,540.000 th.; <u>produit net: 6,978.000</u>

Aussi, la Prusse a un produit net de son domaine territorial (biens ruraux et forêts) 12,316.350 thalers, ce qui est insignifiant dans un budget de 294.783.513 th. ou environ 1,100 millions de francs.

Nous avons choisi trois pays, la France, l'Angleterre et la Prusse, pour constater que les revenus domaniaux font une faible part dans les budgets présents, et qu'ils se sont notablement diminués dans le cours des siècles. Les domaines avaient leur raison d'être dans le passé, au milieu du système féodal, à un degré inférieur de la vie sociale et économique des peuples. Aujourd'hui ils sont une anomalie, ils ne peuvent pas se comporter avec notre organisation politique, sociale et économique. Aussi tous les Etats civilisés s'en sont dessaisis peu à peu ou s'en dessaisissent au plus vite. Les nations qui montrent aux autres le chemin du progrès intellectuel et matériel, le chemin de la prospérité et du bien-être

tirent leurs revenus presque uniquement des impôts

Jusqu'à present il ne s'agissait que des revenus du domaine territorial de l'Etat. Nous avons demontré que ses domaines étaient la base fiscale dans le moyen âge, ils ont diminué d'une manière constante. Mais actuellement ils sont sur le point de se reconstituer sous une autre forme: nous voulons parler du domaine industriel. Les sources des revenus publics ont une tendance à s'accroître et d'être dans les budgets futurs ce que les revenus du domaine territorial était dans les budgets passés. Ce sont les chemins de fer. Il y a des chemins de fer qui appartiennent aux compagnies et ceux qui sont la propriété des Etats. L'Angleterre, l'Autriche, la Hongrie, l'Espagne, le Portugal, la Turquie, la Grèce, l'Italie et la France sont indiqués dans la première livraison du Statistical abstract for the foreigne countrees comme les pays où tous les chemins de fer sont la propriété des compagnies; ce tableau n'est pas complètement exact; car en France l'Etat a une propriété des chemins de fer; s'il n'en tire actuellement un revenu direct, il en tirera sans doute un considérable dans soixante dix ans. Les pays qui, dès maintenant ont la pleine propriété d'une partie de leurs voies ferrées, sont l'Allemagne (c'est-à-dire non-seulement la Prusse, mais la Bavière, la Saxe, Bade, la Hesse; la Hollande où les chemins de fer de l'Etat avait 988 kilomètres contre 691 kilom. appartenant aux compagnies en 1872; la Belgique où il y aurait presque égalité entre les deux mode d'exploitation, l'Etat possédant, en 1872, 1,548 kilomètres et les compagnies 1,677; la Suède, la Norvège et le Danemark, trois pays où les principales voies ferrées appartiennent à l'Etat, en Suède 1.187 kilomètres sur un total de 1.930, en Norvège 427 sur 495, en Danemark 603 sur 890, la Suisse où l'Etat ne possède qu'une très-faible partie du réseau, 71 kilomètres sur 1.470. La Russie enfin où les lignes appartenant à l'Etat sont assez considérables. Cette espèce du domaine industrielle aura dans l'

avenir

avenir une assez grande importance au point de vue budgétaire, mais aujourd'hui son revenu net est assez faible, parce qu'on a à payer les intérêts et l'amortissement des capitaux qui sont dépensés pour la construction des chemins de fer. Nous n'avons pas l'intention de parler des chemins de fer au point de vue économique et politique, s'il faut abandonner l'exploitation à l'Etat ou aux compagnies : nous avons tâché de constater que les revenus des chemins de fer ont une tendance à s'accroître.

Quant aux mines, salines et fabriques, nous ne croyons pas que leurs revenus auront quelque importance dans le budget de l'avenir ; il n'y a aujourd'hui qu'un seul Etat, la Prusse, qui tire de cette source des recettes de quelque importance. Même dans ces pays où les domaines se sont conservés le plus longtemps, il y a beaucoup d'écrivains et d'hommes d'Etat qui sont pour la vente des mines et des salines qui coûtent beaucoup et rapportent peu.

A côté du domaine industrielle, il y a des pays où l'Etat a un domaine financier, un intérêt dans des banques ou le revenu des valeurs mobilières. Ces revenus sont insignifiants, et c'est encore la Prusse qui possède des rentes. Mais en général un capital de ce genre entre les mains de l'Etat a plus d'inconvénients que d'avantages.

Conclusion.

Notre conclusion sera ces paroles d'A. Smith : „Le revenu que l'Etat perçoit des domaines dans les pays civilisés, quoiqu'il paraisse ne rien coûter aux citoyens, coûte pourtant davantage à la société que tout autre revenu de l'Etat." – L'expérience a montré que l'Etat est un mauvais agriculteur, commerçant ou industriel ; qu'il ne peut gérer aucune entreprise de ce genre au point de vue économique

et financier. Une exploitation quelconque ne peut être dirigée par un employé avec autant de succès que par un particulier, qui a plus de zèle et d'activité, ayant son intérêt personnel. Il cherche toujours des améliorations, il développe son énergie dans l'exploitation tandis qu'un employé est empêché par des formes bureaucratiques. L'administration de l'État dépense toujours des sommes considérables, sans savoir faire des économies. La pratique a démontré que les domaines passés dans les mains des particulier produisent bien davantage qu'à l'État. Un écrivain allemand, M. Hofmann, a dit dans sa théorie des finances: « L'aliénation de la propriété de l'État fut toujours le meilleur moyen de suffir aux besoins extraordinaires, et plus loin: „La diminution du revenu des domaines (dans le budget des recettes) est un symptôme de la progression du developpement social et économique du pays!

Parmi tous les revenus domaniaux, nous sommes d'avis qu'il n'y en a que ceux des forêts et des chemins de fer qui peuvent avoir, relativement, quelque importance dans le budget de l'avenir. Mais avec le developpement de la civilisation et l'accroissement des dépenses publics, ce sont toujours les revenus fiscaux, dans ses diverses formes, qui seront capables de faire face à des besoins toujours croissant des nations civilisées.

II. Les distinctions qui peuvent exister entre les revenus domaniaux et les revenus fiscaux au point de vue du vote et de l'exécution du budget

Les revenus domaniaux, au lieu d'être un élément stable et sûr du budget, sont au contraire de leur nature très-variables

et incertaines; ils changent d'année en année et rentrent peu à l'époque des troubles ou des crises économiques; un État dont les besoins sont toujours croissants peut être exposé à de grands risques et périls. Il est vrai que le gouvernement qui dispose d'un grand domaine peut être en quelque sorte indépendant envers la représentation nationale, il lui serait facile de se procurer de grands ressources de son domaine, sans que la représentation nationale puisse examiner avec attention les crédits demandés. Il est difficile d'entrer en détail dans tous les revenus qui peuvent être tirés des domaines, et par conséquent le vote serait illusoire. Une contrôle efficace n'est pas possible, et quant à l'exécution du budget ce sont toujours les revenus domaniaux qui en empêchent la régularité.

20 Mai 1887
Paris.

Dragoutine Jovanovitch
élève de l'École des Sciences Politique

Cette composition présente de bien graves incorrections : elle abonde en fautes de français et fourmille de fautes d'orthographe. Voilà pour la forme.

Le fond ne laisse pas moins à désirer : le candidat n'a guère fait autre chose qu'extraire des écrits d'un certain nombre d'auteurs, Smith, Malthus, Say, Ch. Dunoyer, Roscher, etc. des citations dont les unes sont textuelles, et dont les autres sont présentées sous la forme d'un résumé presque toujours très-insuffisant. Nulle trace d'une pensée qui soit propre au candidat.

Enfin, deux lacunes fâcheuses sont à signaler : 1° la partie historique du sujet n'a pas été traitée, ou l'a été bien peu ; il n'est fait mention ni des Physiocrates, ni de Verri, ni de M. de Tracy ; 2° l'intérêt très-réel que présente la théorie à laquelle on a donné très-improprement le nom de doctrine des <u>produits immatériels</u> n'est expliqué nulle part, de sorte que rien ne paraît justifier la vivacité des discussions auxquelles cette doctrine a donné lieu.

—

Sujet de composition:

Les arts qui agissent sur les hommes

Adam Smith dans son ouvrage „De la richesse des Nations" dit des travaux de l'intelligence qu'ils ne sont pas productifs, parcequ'ils n'ajoutent aucune valeur à la matière sur laquelle ils s'exercent: „aucune valeur qui subsiste après la cessation du travail, et qui puisse servir à acheter par la suite une quantité de travail pareille." (liv. II chap. III)

Par conséquent il range les savants, les artistes, les fonctionnaires, tous les homme qui s'occupent du travail intellectuel parmi les homme improductifs qui n'ajoutent rien à la richesse nationale. Après Smith, il y avait un grand nombre des economistes, ses disciples, qui suivaient son opinion que l'economie politique ne doit s'occuper que des arts qui agissent sur le monde materiel, qu'elle n'entre pas dans le domaine des autres sciences. Malthus soutient avec une grande autorité l'opinion de son maître, en disant que la richesse réside dans les seuls objets materiels qui nous sont utiles ou agréables. „On peu donc dit il, assurer avec raison que les seuls richesses dont il peut être question en economie politique, se bornent aux choses materielles." (Principes d'Econ. Pol. T. I. P. 7) Il affirme que seulement ce travail est productif qui crée des choses materiels, en ajoutant, qu'il faut l'estimer par la quantité et la valeur des objets crées, lesquels sont necessairement susceptibles d'être transportés sans avoir besoin de la présence du producteur." Rossi est de même avis, quand il dit: „Les seuls travaux, dont ait à s'

occuper la science de la richesse sont ceux qui entrent en lutte avec la matière pour l'adapter à nos besoins." Cependant J. St. Mill, économiste distingué, donne la productivité à tout travail qui ajoute quelque utilité aux objets matériels, directement ou indirectement. Ainsi le travail qui procure de l'habileté à l'ouvrier lui paraît productif autant que celui du fonctionnaire, sans lequel, affirme-t-il, la production serait impossible. (Prin. d'écon. pol. liv. I chap. III. p. 57). Tout en qualifiant productif ce genre du travail, il affirme que le travail du savant, de l'inventeur, d'un artiste est improductif. Par conséquent, d'après son avis tous les inventeurs, comme Watt qui a découvert la force de la vapeur, tous les proffesseurs qui développent nos facultés ont une moins grande influence sur la progression de la richesse et de l'industrie que le maître de village qui vient d'exercer les doigts de l'ouvrier ou que le juge qui va rendre sa sentence. Pourtant nous trouvons dans la chapitre sur la productivité des travailleurs de son ouvrage cité (liv. I chap. III) que le développement industriel d'un pays dépend beaucoup de la somme d'habileté, de savoir, de moralité des hommes.

Nous ne citerons que ces quatres économistes célèbres qui ont préconisé la doctrine exclusive, des produits matériels dans l'économie politique, comme son véritable objet, en excluant tout une grande catégorie des travaux qui agissent directement sur l'homme. Tous sont d'accord que ils n'ajoutent rien à la masse des richesses crées, qu'il n'y avait des richesses réels, ni de valeurs susceptibles d'être qualifiées de richesses que celles que le travail parvenait à fixer dans des objets matériels.

C'est à M. Ch. Dunoyer qu'appartient l'honneur de nous avoir donner dans son ouvrage célèbre: La liberté du travail

un traité complet de cette importante partie de la richesse nationale négligée jusqu'à lui par la plupart des économistes. Avant lui, J. B. Say écrivait: „Leurs produits ne s'attachent à rien, s'évanouissent à l'instant de leur naissance, ne peuvent s'accumuler, n'ajoutent rien à la richesse sociale. Il y a du désavantage à les multiplier. Il faut assimiler à une perte sèche les sacrifices faits pour les obtenir." Après avoir qualifié ces travaux de productifs, après avoir dit que les services d'un professeur, d'un juge ou d'un écrivain sont vraiment des produits très réels et très nécessaires, il conclut que toutes les dépenses destinées à se procurer ces services sont improductives. (Traité d'écon. pol. liv. I. chap. XIII, liv. III chap. IV et VI). Il les nomme des avantages négatifs, et l'impôt échangé contre le travail de tout fonctionnaire lui paraît une destruction pareille à celle de la grêle et de la gelée. Comme nous voyons Say lui-même n'avait pas <u>une</u> opinion bien arrêtée sur cette matière-là.

<u>Cet</u> opinion partageait un économiste allemand, M. Rau dans son „Lehrbuch der Politischen Oekonomie" (8me éd.) Il exclut du domaine de l'économie politique tous les biens personnels (persönliche Güter), c'est-à-dire la santé, les facultés, les connaissances etc.

M. Dunoyer s'exprime dans ces termes sur cette erreur des principaux économistes: „C'est faute d'avoir distingué <u>les travail de ses résultats</u> que Smith et ses principaux successeurs sont tombés dans la regrettable erreur que je signale. Toutes les proffessions utiles, quelles qu'elles soient, celles qui travaillent sur les choses comme celle qui opèrent sur les hommes, font du travail qui s'évanouit à mesure qu'on l'exécute, et toutes créent de l'utilité qui s'accumule à mesure qu'on l'obtient. Il ne faut pas dire, avec Smith,

que la richesse est le travail accumulé, il faut dire qu'elle est de l'utilité accumulée. Encore une fois, ce n'est pas le travail qu'on accumule, c'est l'utilité que le travail produit. Le travail se dissipe à mesure qu'il s'effectue, l'utilité qu'il produit demeure."

« Très assurément, la leçon que débite un professeur est consommée en même temps que produite, de même que la main-d'œuvre répandue par le potier sur l'argile qu'il tient dans ses mains; mais les idées inculquées par le professeur dans l'esprit des hommes qui l'écoutent, la façon donnée à leur intelligence, l'impression salutaire opérée sur facultés affectives, sont des produits qui restent tout aussi bien que la forme imprimée à l'argile par le potier. Un médecin donne un conseil, un juge rend une sentence, un orateur débite un discours, un artiste chante un air ou déclame une tirade: c'est là leur travail; il se consomme à mesure qu'il s'effectue, comme tous les travaux possibles; mais ce n'est pas leur produit, ainsi que le prétend à tort M. Say: leur produit, comme celui des producteurs de toute espèce, est dans le résultat de leur travail, dans les modifications utiles et durables que les uns et les autres ont fait subir aux hommes sur lesquels ils ont agi, dans la santé que le médecin a rendue au malade, dans la moralité, l'instruction, le goût qu'ont répandus le juge, l'artiste, le professeur. Or, ces produits restent, ils sont susceptibles de se conserver, de s'accroître, de s'accumuler, et nous pouvons acquérir plus ou moins de vertus et de connaissances, de même que nous pouvons imprimer, à des portions quelconques de matière, quelqu'une de ces utilités qui sont de nature à se fixer dans les choses, et qui leur donnent plus ou moins de valeur.

„Il est vrai que l'instruction, le goût, le talent sont des produits immatériels. Mais en créons-nous jamais d'autres? et n'est-il pas surprenant de voir M. Say en distinguer de matériels et d'immatériels, lui qui a si judicieusement remarqué que nous ne pouvons créer la matière, et qu'en toutes choses nous ne faisons jamais que produire des utilités? La forme, la figure, la couleur, qu'un artisan donne à des corps bruts sont des choses tout aussi immatérielles que la science qu'un professeur communique à des êtres intelligents; ils ne font que produire des utilités l'un et l'autre, et la seule différence réelle qu'on puisse remarquer entre leurs industries, c'est que l'une tend à modifier les choses, et l'autre à modifier les hommes." (De la Liberté du Travail, Tome I. liv. I. C. 11, 12, 13).

L'argumentation de M. Dunoyer est à la fois juste et vigoureuse; la question dont il s'agit était jusqu'à lui souvent agitée, mais pas un économiste ne l'avait pas résolue avec tant de succès et de profondeur. Il a prouvé que les travaux intellectuels, les services s'attachent aux hommes sur qui ils opèrent, comme les autres s'attachent aux choses; que les talents, les connaissances, l'habilité que nous acquérons sont des objets d'échange et entrent dans le commerce. Si nous tâchons d'avoir un plus grand nombre des hommes instruits, habils, énergiques, le capital national sera plus grand, la production, loin de diminuer, donnera plus de produits et à meilleur qualité. Si nous faisons des frais nécessaires pour obtenir ces produits, ils ne peuvent pas être improductives, parce que nous obtiendrons une richesse supérieure à ses frais de production. On ne peut pas refuser le caractère de richesse au capital intellectuel et moral d'une nation, on ne peut pas affirmer que les connaissances ne sont pas

favorables à la production materielle, les arts intellectuels ne produisent pas seulement en raison de leur action indirecte sur l'industrie, mais par eux-même, grâce aux perfectionnements qu'ils valent à notre esprit et à notre moralite. Il serait illogique de dire qu'un médecin qui guérit un homme n'est pas producteur, tandis que le mecanicien qui répare une machine l'est. Prenons, par exemple, un ouvrier qui est tombé malade, c'est sera pour lui-même et pour l'industrie une perte, car il ne peut pas rendre les services, il sera exposé à la privation et à la misère, il perdra son salaire ordinaire, l'industrie aura un producteur de moins. Le medecin qui lui rend sa santé et vigueur, fait vraiment une service reelex qui peut être appreciée aussi bien que tout produit materielle.

Il faut bien distinguer le travail de ses resultats. Si nous voyons le produit du médecin dans son ordonnance, il serait vrai de dire que ce produit n'est pas capable de s'accumuler, qu'il se consomme à l'instant même de sa naissance. Mais si nous voyons le produit de ce medecin dans les resultats de son travail, c'est-à-dire dans la santé que le medecin a donnée au malade, nous pouvons dire avec raison que son travail s'était évanoui en s'operant, mais son produit s'est fixé dans la personne sur laquelle il avait agi. Il est vrai que le travail de ce medecin est détruit en même temps que produit, mais aussi le travail d'un forgeron disparaît. Quant aux résultat de son travail, ici la santé qu'il a donné au malade, c'est une richesse aussi réelle comme celle qu'un forgeron attache à un corps brut. Par conséquent, les producteurs ne sont pas seulement les industriels dont le travail agit sur le monde materiel, sur les choses; la denomination de producteur appartient aussi à ceux qui agissent sur les hommes, et leurs

produits sont aussi capable de se conserver, d'ajouter à la masse de la richesse nationale. Une classe de travailleurs fixent dans les choses des utilité d'une certaine espèce, l'autre dans les hommes des utilités d'une autre espèce; les uns donnent aux choses une multitude de formes, de figures, de couleurs, et les autres aux hommes une multitude non moins grande de connaissances, d'aptitudes etc. „ Mais quant aux utilités que les uns fixent dans les choses, dit M. Dunoyer, et à celles que les autres réalisent dans les hommes, ce sont également des utilités; ceux qui les produisent sont également des producteurs, et il faut dire, en parlant des uns et des autres, qu'ils concourent tous, chacun à leur façon, à accroître les pouvoirs de l'espèce humaine, à la mettre en possession de quelque moyen particulier de force et de liberté d'action." (T. II. S. 21)

Nous avons parlé jusqu'à présent en général des arts qui agissent sur les hommes, sans considérer séparément chaque classe des agents qui y prend part, les savants, les fonctionnaires, les artistes, etc. On a beaucoup discuté sur la productivité de cette classe de travailleurs; on ne pouvait tomber d'accord s'il faut considérer leurs services comme un élément de la richesse ou seulement comme une utilité. C'est encore M. Dunoyer qui en donne la complète analyse. Après avoir traité dans son ouvrage de divers classes d'arts dont l'action s'exerce sur le monde matériel, c'est-à-dire des industries extractive, de l'industrie voiturière, de l'industrie ~~manu~~facturière, ~~commerciale~~ et agricole, il parle de ceux qui ont pour sujet l'homme. Ne pouvant pas suivre avec développement son analyse des arts qui agisse sur les hommes, qui est contenue dans la livre IX de son ouvrage, nous nous contenterons d'en reproduire d'une manière générale les principaux aperçus.

Les arts qui ont pour objet la conservation et le perfectionnement de l'homme physique sont le moins cultivés; nous nous occupons plus du développement de nos facultés et de nos sentiments que de notre corps. Cependant s'il faut faire de l'homme un être intelligent et aimant, nul doute qu'il ne faille s'occuper d'en faire autant que possible un être sain, beau, bien fait, agile, et que les soins à donner à cette partie de son éducation et ne puissent très-bien se concilier avec ceux que réclament les autres. Les arts qui ont pour objet la culture de l'homme physique sont très-nombreux, comme les arts du médecin, du chirurgien, de l'oculiste, du dentiste, du gymnasiarque etc. Tous ces arts remplissent dans la société des fonctions d'une extrême importance que les forces qu'ils développent et qu'ils conservent sont de l'intérêt le plus grand. Ils sont productifs comme tous les autres arts et industries, et les personnes qui s'en occupent sont les producteurs.

Les arts qui travaillent à la culture de l'imagination et des faculté affectives sont aussi rangées parmi les industries productives. Les arts et la littérature ont pour objet le développement de notre imagination et de nos sentiments. Il est vrai qu'ils ont pour but de toucher et d'émouvoir. "Il y a perte évidente pour le jugement, dit M. Dunoyer, à négliger le sentiment et l'imagination ... Ils sont nécessaire pour préserver l'esprit scientifique d'une dégénération qui, sans cela, deviendrait inévitable... La culture des sentiments et de l'imagination rend aussi les caractères plus forts et plus constants (T. III. liv. X. chap. III). La littérature nous rend effectivement toujours meilleurs, par conséquent les artistes et les littérateurs aussi contribuent à la production, en perfectionnant notre nature; ils sont producteurs. Tous contribuent à perfectionnement et à nos

intérêts, l'instituteur, le moraliste, le philosophe. L'un contribue à notre instruction, l'autre à notre moralité, en s'occupant de nous faire contracter de bonnes habitudes morales. Le moraliste a une grande influence sur notre travail et économie, en condamnant l'oisiveté et la dissipation, en nous encourageant de persévérer dans la voie de production, de la prévoyance, de l'épargne. Nos résultats industriels, notre productivité dépendent beaucoup de notre honnêteté et de notre crédit que nous jouissons, et c'est précisément le moraliste, le philosophe qui nous inspirent les sentiments de la droiture et de la vertu. M. Roscher disait avec beaucoup d'esprit que la raison commerciale d'une maison honorablement connue est un capital immatériel qui se vend très-cher.

Qu'est-ce qu'il nous faut encore dire des arts qui travaillent à l'éducation de nos facultés intellectuelles, pour prouver qu'il font partie de notre richesse aussi bien que l'argent que nous gardons dans notre coffre-fort? „Je n'ai pas besoin de dire à quel point leur travail est important, dit M. Dunoyer. Il suffit, pour le comprendre, de considérer que nos organes extérieurs n'exécutent absolument rien que par l'impulsion et sous la direction de nos facultés intellectuelles. Ces facultés sont la base et l'âme de tous les arts. Les arts ne font jamais que rendre ce que la pensée a conçue. Le chant, la danse, le travail des mains, celui des machines, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliquées, depuis les plus faibles jusqu'aux plus puissants, ne sont que les manifestations diverses de mouvements divers qui ont eu lieu d'abord dans les organes de l'entendement. Nos membres, au milieu de leurs évolutions les plus rapides, ne font pas un mouvement qui ne résulte d'une impulsion particulière de l'encéphale, qui ne soit l'expression distincte d'un mouvement d'une autre nature

exécuté premièrement dans le système nerveux, ou dans la force cachée dont il est l'organe. (T. III. p. 148) La science a une grande influence sur le progrès de l'industrie, et beaucoup de découvertes dans le domaine de l'industrie sont dues aux savants. Il n'est pas vrai qu'une solidarité entre la science et l'industrie est nuisible aux travaux de l'esprit, au contraire un peuple qui est très-avancé dans les connaissances ou les travaux de l'intelligence n'est jamais incapables pour les oeuvres industrielles. Tout savant est un producteur aussi bien qu'un manufacturier, parce qu'il contribue à perfectionner notre esprit, nos aptitudes, notre instruction: son travail fournit des produits, qui ont une valeur, une utilité échangeable. Je ne puis pas concevoir qu'il n'y ait encore des économistes qui ne tiennent pas compte chez l'homme d'aucune de ses facultés intellectuelles ou morales, qui affirment qu'ils ne sont pas du domaine de l'économie politique, parce qu'ils ne s'attachent aux choses mais à l'homme. Je ne puis pas concevoir qu'on ne veut pas ranger parmi les producteurs les chimistes, les ingénieurs, les mécaniciens, attachés surtout à l'exploitation des mines, de manufactures ou des transports, est-ce que leurs connaissances, leur savoir ne rendent pas de réels services?

Passons maintenant à une autre classe de travailleurs à laquelle on refuse d'être productive: c'est le gouvernement et ses agents. M. Dunoyer dans l'article Gouvernement qu'il a publié dans le Dictionnaire de l'Économie Politique dit: „Selon nous, lorsque l'économie politique sera comprise comme elle doit l'être, et à mesure que la spécialité de cette science sera mieux saisie, le gouvernement prendra tout naturellement au nombre

des arts qu'elle embrasse, il sera considéré, et avec raison, nous dirons bientôt pourquoi, comme un art essentiellement producteur, et tandis qu'à certains égards son action deviendra, en se développant, plus précise et plus énergique, sous d'autres aspects elle sera graduellement soumises à beaucoup de réduction." – Cela était écrit en 1854; mais il y aujourd'hui encore des économistes qui n'attribuent au gouvernement aucune rôle productrice, quoique leur nombre soit à l'état actuel assez restreint. Une nation, pour conserver son unité, a besoin d'une organisation quelconque; il lui faut une administration judiciaire, militaire financière etc. Sans cela il n'y aurait pas de respect des personnes et des biens, l'ordre public, l'exécution des transactions, l'accomplissement des entreprise, toute industrie, toute commerce serait exposés à de grands risques et périls. Qui est-ce qui nous donne, ou plutôt produit la sécurité, sinon ce n'est le gouvernement? Cette sécurité, c'est le produit de ses agents, de ses fonctionnaires, un produit aussi nécessaire comme tout autre produit matériel. Les fonctionnaires ont une importance économique comme tous les travailleurs intellectuels; leur travail est du nombre des arts qui agissent directement sur les hommes, qui contribuent au perfectionnement intellectuel et moral, qui développent en eux les sentiments, les bonnes habitudes, sans lesquels la production serait à peu près impossible. Une valeur reste toujours une valeur et ne peut changer de son caractère essentiel, soit qu'elle réside dans la matière ou dans l'intelligence. Le gouvernement a pour mission d'apprendre aux homme à bien vivre entre eux, à mettre dans leurs rapports les plus essentiels de la justice et de la mesure; il est producteur de sociabilité, de bonnes habitudes civiles, de la justice, sans lesquelles rien ne serait possible, et qui font de l'art qui les

produit le plus important peut-être de ceux qu'embrasse l'économie de la société.

Une mission la plus importante du gouvernement est assurément le maintien de la sécurité pour les personnes et les biens, pour l'usage de toutes les facultés des citoyens. Une société qui avance dans la voie de la civilisation et de l'industrie ne peut se passer de sécurité, de paix la puissance publique est obligée de la lui procurer, en gênant de moins en moins ses travaux, et en réprimant de mieux en mieux dans ses habitudes ce qui est de nature à troubler la paix. Où il y a de sécurité et de protection de la part du gouvernement, où règne la confiance et la paix, tous les industries deviennent plus actives, la valeur des produits qu'elles fournissent s'accroît, les nouvelles industries s'installent où les capitaux affluent avec abondance et avec parfaite confiance.

Ce ne pas le seul bien que l'État produise, ce n'est pas son unique production, il a encore d'autres moyens par lesquels il peut participer à la production qu'il sera long de les énumérer ici. Toutefois le gouvernement a des limites légitimes qu'il ne doit dépasser; il ne suffit pas de remplir une fonction publique pour être utile et les gros traitements ne sont pas toujours la conséquence de véritables services. Il y a un grand nombre des fonctions dont il a depuis longtemps usé le plus directement et avec le plus de confiance; ce sont celles auxquelles il attribue un caractère véritablement économique et qui sont au contraire les plus funestes au progrès de l'industrie. Classer les agents publics parmi les producteurs, ce n'est pas croire à de telles erreurs.

Après avoir ainsi exposé brièvement la doctrine de M. Dunoyer sur la productivité des arts qui agissent sur l'homme, il y aura quelque intérêt de faire connaître le sort de cette

doctrine dans l'économie politique.

M. Cousin était le premier adversaire de cette innovation dans l'économie politique. Lorsqu'une discussion sur les limites de l'économie politique et des fonctions du gouvernement s'était élevée, il y a trente ans, à l'Académie des sciences morales et politiques, au sujet de la lecture que M. Dunoyer a faite de l'article Gouvernement, M. Cousin avait objecté que l'économie politique, comme la présenta M. Dunoyer, empiétait sur les autres sciences morales et politiques; il a refusé d'admettre l'analogie de productivité des arts qui agissent sur les hommes et de ceux qui agissent sur les choses; il croyait que l'économie politique abandonne le terrain qui lui est propre en sortant des questions relatives à ses derniers; il disait enfin qu'il lui répugne de limiter les fonctions du gouvernement au maintien de la sécurité et à l'administration de la justice, et cette autre attribution qu'il lui impose se trouve celle de l'enseignement public. Il faut, a dit M. Cousin, que les sciences sachent se circonscrire. Une science n'est faite que lorsqu'elle est parvenue à bien déterminer le champ de ses recherches, lorsqu'elle a clairement aperçu et nettement marqué ce qui la distingue, ce qui la différencie de toutes les autres; lorsqu'elle connaît positivement son objet, sa spécialité véritable et qu'elle a appris à s'y renfermer...-

Un autre contradicteur est M. Baudrillart, mais avec peu de succès comme le premier. Il reconnaît l'utilité des sciences et des art, et par conséquent de ceux qui les enseignent. Il déclare qu'il y a un capital intellectuel et moral de connaissance et d'habitudes favorables à la production

matérielle dans une étendue qu'on peut à peine mesurer. Mais il refuse à ses utilités, ainsi qu'à ce capital, le caractère de richesse. « Lorsqu'on dit, écrit-il, que la médecine et la chimie sont productives d'utilité, on est compris aisément, parce qu'on se sert d'un terme juste. Lorsqu'on dit qu'elles sont productives de richesses, on emploie un langage énigmatique." – „ Les services rendus par le médecin au malade, qui peut-être profiteront au développement de la richesse, qui peut-être lui seront nuisibles, ajoute M. Baudrillart, si celui auquel il sont rendus consomme plus qu'il ne produit, ne sauraient être réputés des travaux productifs de richesse"... Les travaux du savant, du lettré, du professeur, du prêtre, de l'artiste, dans le cas plus ou moins fréquent où ils vont à leur but, qui est l'amélioration et le développement de la nature humaine, sont donc productifs d'utilité sans l'être de richesses. Ils ont une valeur, sans doute, c'est-à-dire qu'on les paye; mais cela signifie seulement qu'en échange de certains avantages intellectuels qu'on en espère, on sacrifie une partie des produits matériels que l'on possède, ou que l'on peut acheter. Quant à celui qui vend sa peine ou une de ses résultats, il ne crée pas de la richesse, il en consomme, sans qu'on puisse dire pour cela qu'il est plus oisif ou plus inutile que celui qui forge du fer ou qui fabrique de la toile..." (Manuel d'Écon. Pol. II part. Ch I)

Fr. Bastiat était le premier qui ait reconnu la grande importance de cette nouvelle doctrine. Dans ses <u>Harmonies Économiques</u> ~~dit-il~~ dit-il que M. Dunoyer a fait entrer avec toute la rigueur scientifique les facultés morales parmi les éléments auxquels nous devons nos richesses. C'est une pensée féconde autant que juste, et qui est

destinée à agrandir et à ennoblir le champ de l'économie politique"

Cette doctrine est en France à peu près à l'unanimité adoptée par les homme de la science. Ainsi M. Garnier dans Traité d'Économie Politique où il y a une belle analyse de la production s'appliquant aux choses et de la production s'appliquant aux hommes.

Parmi les économiste allemands M. List s'exprime ainsi sur l'erreur de l'école orthodoxe au sujet de la productivité des arts qui agrémentent les hommes: „Wer Schweine erzieht ist nach ihr ein productives, wer Menschen erzieht ein unproductives Mitglied der Geselschaft. Wer Dudelsäcke oder Maultrommeln zum Verkauf verfertigt, producirt; die grössten Virtuosen, da man das von ihnen Gespielte nicht zu Markte bringen kann, sind nicht produktiv. Der Arzt, welcher seine Patienten rettet, gehört nicht in die productive Klasse, wohl aber der Apothekerjunge, obgleich die Tauschwerthe oder die Pillen, die er producirt, nur wenige Minuten existiren mögen, bevor sie ins Werthlose übergehen. Ein Newton, ein Watt, ein Kepler sind nicht so productiv als ein Esel, ein Pferd oder ein Pflugstier, welche Arbeiter in neuerer Zeit von Herrn M'Culloch in die Reihe der productiven Mitglieder der menschlichen Gesellschaft eingeführt worden sind.." (Die Theorie des nation. Systems der Polit. Oekonomie, p. 14).

M. Roscher dit aussi: „Le pharmacien produit, lorsqu'il prépare un onguent destiné à calmer la douleur, et le médecin ne produit pas, quand il triomphe d'une maladie grave par ses ordonnances ou à l'aide d'une opération chirurgicale. Si, pour le regarder comme productif, on demande au travail des résultats matériels, aucun élève d'Ad. Smith ne saurait méconnaître ce caractère dans l'oeuvre du laboureur, ou bien dans celle du

du copiste employé par le fabricant : ils ont, l'un et l'autre, contribué à la production „d'une manière médiate". Mais, est-ce que le fonctionnaire qui veille à la garantie de la propriété, le médecin qui entretient la santé du producteur, ne ont pas fourni, eux aussi, une part indirecte, mais indispensable, à la production ?... (Principes d'écon. pol. trad. de M. Wolowski, T. I. p. 136)

26 Mai 1881
Paris.

Dragoutine N. Yovanovitch
élève de l'École des Sciences Politiques

Note: 2
A. Dumoyer

Retracer sommairement la théorie du système protecteur et discuter les principaux points de la doctrine protectionniste.

—

La théorie du système protecteur a pour but de protéger le travail national contre la concurrence étrangère. Les pays qui sont avancés dans le progrès de l'industrie peuvent fournir des produits à meilleur marché parce qu'ils ont un outillage perfectionné, des capitaux abondants; ils sont en état de faire la concurrence aux produits d'un pays peu industriel, qui verra peu à peu son marché envahi par les produits étrangers. Cependant ce pays a peut-être les mêmes conditions naturelles pour le développement des industries similaires, mais il est retardé dans le progrès industriels par les différents causes.

Comment est-il possible qu'une nation arrive d'avoir un développement industriel qui peu rivaliser avec les autres pays? Les protectionniste disent: il faut égaliser les conditions de la production; le pays qui, n'ayant pas des grands capitaux disponibles, ni machines perfectionnées ni les ouvriers ~~ind~~ instruits, ne sera pas en état de produire à meilleur marché que un pays ~~q~~ où les progrès industrielles se sont réalisés depuis très-longtemps. Le moyen pour protéger l'industrie national les protectionnistes l'ont trouvé dans les droits protecteurs à l'entrée des produits étrangers dans le pays; ils croient que par les grands droits protecteurs les marchandises qui entrent dans un pays seront vendues plus cher ~~que les~~ sur le marché ~~du~~ national, où ~~ils~~ elles trouveront la concurrence des même marchandises du pays. Alors, comme par la hausse du prix des marchandises étrangers les condition de la concurrence pour les produits nationals sont ~~fa~~ favorables, l'industrie nationale peut vivre, se fortifier

et se développer.

Les protectionnistes affirment que cette protection est indispensable si un pays veut ~~avoir~~ avoir quelques industries de premier ordre. Il y a des industries, disent-ils, qui sont très nécessaires pour l'existence d'un pays; l'indépendance du pays serait en danger, si l'on attendait les produits de l'étranger. En cas de guerre l'existence du pays serait compromise.

Il est vrai, disent les protectionnistes, que les consommateurs du pays paieront plus cher les produits nationaux sous le régime protecteur que sous le régime du libre-échange; mais il faut sacrifier l'intérêt privé à l'intérêt public. Et puis cet état de choses ne durera pas à tout temps, mais seulement pour quelque temps. Car l'industrie nationale ainsi protégée contre la concurrence étrangère, ~~s~~ va se développer peu à peu; ses produits, qui au ~~com~~ commencement étaient inférieurs de qualité et de quantité aux produits similaires de l'étranger, ~~pou~~ pourront fournir à meilleures conditions et vendus à meilleur marché. Dans ce moment-là, la protection sera inutile, parce que l'industrie du pays est arrivée à ce degré du progrès où ~~t~~ elle peut entrer en lutte avec industrie étrangère sans aucun danger. D'après leurs avis, la protection ~~est~~ n'est que temporaire, et c'est l'acheminement vers la liberté absolue des échanges entre les nations qui est le but. Quand l'éducation industrielle est faite l'industrie nationale n'aura pas besoin de protection.

Comment peut-on égaliser les conditions de la production, comme les protectionnistes le prétendent? Cela n'est pas possible.

Un pays est plus capable pour un genre d'industrie, un autre pour tel autre : les conditions naturelles et même sociales sont très-inégales dans les divers pays. alors on peut changer la nature et le caractère d'un pays, pour qu'il introduise une industrie qui ne peut exister. Supposons qu'on reussit d'implanter une industrie dans un pays, on va l'entourer de protection, et peut-être même ainsi protegée, elle sera en état de fournir des produits à bon marché et soutenir la concurrence étrangère. Mais cela durera autant qu'on maintiendra la protection. Aussitot qu'on lui ôte cet appui artificiel — et il faut l'ôter d'après l'opinion même des protectionnistes, elle ne pourra exister parce qu'il lui manque des conditions indispensable pour son existence independante. Elle sera condamnée à perir. Par consequent la protection était sans resultat.

Quant à cela que le pays sera en danger en cas de guerre, parce qu'il ne peut se procurer des produits de l'étranger indispensables pour son existance, nous pouvons dire que les cas de guerre sont très-rares, on peut se procurer des produits d'un autre pays avec qui on n'est pas en guerre.

Faut-il sacrifier les consomateur au profit d'une classe des producteur. Evidemment, non. Les consommateurs paieront toujours plus cher les products de l'industrie national sous le régime protecteur, et cet hausse du prix est au profit des producteurs. Les producteurs ne tâcheront pas d'inventer les nouveaux procedes de fabrication, ils ne tâcheront pas de perfectionner son outillage, en se voyant protegés contre la

concurrence étrangère.

Il y a encore des arguments des protectionnistes qu'ils ont invoqués pour leur système: ils disent qu'il faut ~~obtenir~~ conquérir l'indépendance économique pour avoir l'indépendance politique, et que on y arrive seulement par la protection de l'industrie nationale.

14. Juin 1881 Dragoutine Jovanovitch.
Paris.